

### Mesures d'atténuation

1. Inspection de la machinerie avant l'arrivée au site et au cours des travaux.
2. Plan d'urgence en cas de déversement de produits pétroliers avec présence d'une trousse d'urgence.
3. Manipulation avec soin des produits pétroliers et entreposage de ceux-ci à plus de 30 m de la rive.
4. Ne pas réparer l'équipement sur le site des opérations.
5. Vérifier l'étanchéité des compartiments des barges à fond ouvrant.
6. S'assurer que les barges ne sont pas surchargées ni opérées dans des conditions qui peuvent entraîner la perte de sédiments.
7. Vérifier la fermeture de la barge après chaque largage.
8. S'assurer que le chaland circule à l'intérieur des corridors prévus.
9. Identifier les limites du site de rejet d'une manière précise.
10. S'assurer que la barge est immobile au moment du largage des matériaux.
11. Retarder les travaux si des mammifères marins sont observés à proximité du site d'intervention. Ceux-ci ne pourront reprendre que lorsque les mammifères marins auront quitté le secteur.
12. Diffuser des avis à l'égard de la navigation par l'intermédiaire de la Garde Côtière
13. Aménagement de l'horaire de travail pour éviter d'intervenir au Quai n°2 en présence d'un navire en chargement.
14. Utilisation de systèmes hydrauliques contenant de l'huile végétale.

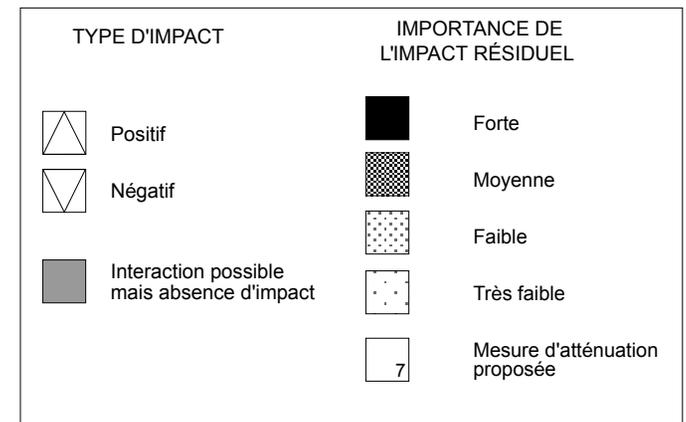


Figure 5. Synthèse de l'évaluation des impacts résiduels du projet sur l'environnement